

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES

Première insertion, 10 centimes par ligne
Deuxième insertion, etc., 3 centimes par ligne
Pour annonces à long terme, conditions spéciales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour les dates d'achat d'instruments d'agriculture, etc., etc., trouvent dans ce journal des avantages d'annonces dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agencement de la "Gazette des Campagnes".

ABONNEMENT : \$1 PAR AN } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Le premier évêque du diocèse de Chicoutimi, Mgr Dominique Racine consacré évêque dimanche, le 4 août prochain, à la Basilique de Notre-Dame de Québec. — Installation de Mgr Racine à l'évêché de Chicoutimi le 7 août courant. — Le Révd. M. N. Doucet, curé de la Malbaie, nommé Grand-Vicaire pour le diocèse de Chicoutimi ; le Révd. M. Charles Trudelle, supérieur au Collège de Ste. Anne ; et le Révd. M. Joseph Lizotte, curé de Notre-Dame du Lac St. Jean. — Le marquis de Lorne, gendre de Sa Majesté la Reine Victoria, nommé Gouverneur-Général de la Puissance du Canada. — Le socialisme en Allemagne. — Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec sanctionne seize bills adoptés par notre législature Provinciale à la première Session du quatrième Parlement ; discours de Son Excellence à la clôture de cette Session. — Changement du tarif postal sur les lettres expédiées du Canada aux pays d'Europe, tel qu'adopté par l'Union postale. — Accroissement de la colonisation aux Etats-Unis.

Causerie Agricole : Culture des prairies (Suite) : Consévation du foin. — Conclusions générales sur la culture des prairies.

Sujets divers : Emparons-nous du sol si nous voulons conserver notre nationalité ; importance de la colonisation ; moyens suggérés par le *Nouveau-Monde* dans le but d'assurer le succès de ce mouvement patriotique. — Le salage des foins. — Les fumiers découverts. — Concours littéraire offert par l'Institut Canadien de Québec. — Le foin en moyettes, système Volland.

Choses et autres : Fausses pièces de monnaie américaines mises en circulation dans notre pays. — Manufacture de fromage à Yamachiche. — Découverte de phosphate à St. Jérôme, comté de Terrebonne, et d'argyle à porcelaine au Lac des Deux-Montagnes.

Recettes : Destruction de la vermine chez les volailles. — La dysenterie chez les cochons.

REVUE DE LA SEMAINE

C'est dimanche prochain, 4 août, qu'aura lieu, à la Basilique de Notre-Dame de Québec, la consécration de Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi. La cérémonie commencera à 9 heures. NN. SS. les évêques de la Province de Québec doivent assister à cette imposante cérémonie.

Le dimanche au soir Sa Grandeur Mgr Dominique Racine, présidera à la cérémonie de l'Archiconfrérie de l'Eglise du Laurobourg St. Jean. Son vénérable frère, Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, fera le sermon de circonstance.

Mgr Dominique Racine partira de Québec le mardi, 5 août, pour son évêché. Ceux qui désireront accompagner Sa Grandeur auront à se procurer du Révd. M. Bolduc, à l'Archevêché, un certificat pour faire partie du cortège. Le vaporeur qui transportera Mgr Racine et ceux qui l'escorteront devra arriver à Chicoutimi vers huit heures du matin, le lendemain. Lorsque la cérémonie de l'installation aura eu lieu, le vaporeur fera une excursion au Saguenay en s'arrêtant à St. Adolphe et reviendra à Québec en repassant par Chicoutimi pour prendre les passagers qui n'auront pas voulu entreprendre cette excursion bien propre à nous faire connaître le fertile canton de colonisation, au Saguenay. L'arrivée du steamer à Québec se fera à peu près vers 9.30 minutes du soir.

Le Révd. M. N. Doucet, curé de la Malbaie, vient d'être nommé Grand-Vicaire de Mgr Dominique Racine.

Le Révd. M. Charles Trudelle a été nommé Supérieur au Collège de Ste. Anne. Le Révd. M. Joseph Lizotte, assistant-procureur au Collège de Ste. Anne, a été nommé curé de Notre-Dame du Lac St. Jean, diocèse de Chicoutimi.

D'après les nouvelles télégraphiques qui viennent d'être reçues, il paraît décidé que le marquis de Lorne doit succéder à Lord Dufferin, comme Gouverneur-Général de la Puissance du Canada.

Le marquis de Lorne est l'époux de la princesse Louise, la gendre de Sa Majesté la Reine Victoria. Le véritable nom du nouveau gouverneur est John George Edward Henry Douglas Sutherland Campbell. C'est par pure courtoisie qu'on l'appelle

Nouveau retard dans la publication de la "Gazette des Campagnes." — Il y a près de deux mois, nous annonçons à nos lecteurs que nous avions fait l'acquisition d'une ancienne maison, située à quelques arpents de notre résidence actuelle. Nous avons dû en faire le transport, et y faire plusieurs changements nécessaires pour y placer notre matériel d'imprimerie, notre Bureau et une vaste salle que nous devons mettre à la disposition du "Cercle agricole de Ste. Anne." Tout cela est fait, et pour faire le dernier déménagement nous avons dû suspendre la publication de la *Gazette des Campagnes* pour une semaine. Nous remplacerons ce numéro avant la fin de l'aunée. Actuellement tout est disposé de manière à n'éprouver aucun retard pour l'avenir dans la publication de la *Gazette des Campagnes*.

Avec le prochain numéro nous expédierons des reprints pour prix d'abonnements reçus depuis cinq semaines.

le marquis de Lorne. Il est le fils aîné du duc d'Argyle, pair d'Ecosse; il est né à Londres au château de Stafford, en 1875, et il a en conséquence 34 ans.

Quoique jeune encore, le marquis de Lorne s'est fait une grande réputation tant dans le monde politique que littéraire. Il a été élu en 1868, député d'Argyleshire, dans les intérêts du parti libéral. Dans le cours de la même année, il a servi comme secrétaire privé de son père au bureau des colonies.

Le marquis de Lorne a écrit plusieurs ouvrages en poésie et en prose qui ont été publiés en 1867 et qui ont obtenu à cette époque une certaine vogue.

Le principal événement de sa vie est son union avec Son Altesse Royale Louise-Caroline-Alberta, née en 1868, et quatrième fille de Sa Majesté la Reine Victoria. Ce mariage a été célébré en 1871.

— Le socialisme allemand, qui vient d'affirmer son programme par deux tentatives d'assassinat contre l'empereur d'Allemagne, dans l'espace de quinze jours, jette aujourd'hui un audacieux défi à l'Europe civilisée. Le comité central socialiste dont le siège est à Hambourg (Allemagne) a publié son manifeste électoral pour le scrutin du 30 juillet.

Voici la conclusion de ce document, que nous empruntons à un journal d'Europe :

"Exhortez les électeurs, exhortez la nation à marcher comme un seul homme contre la réaction envahissante qui voudrait ajouter la misère politique à la misère économique. Profitez de l'excitation actuelle dans le bon sens du mot, de la honte de nos adversaires pour l'honneur de la démocratie socialiste.

"Camarades, nous connaissons votre dévouement. En avant!"

Le mal est grave en Allemagne, on le voit; mais il est moins grave qu'en France, parce que le gouvernement allemand est encore assez fort pour tenir tête à la démagogie, tandis qu'en France elle a plus d'un pied dans le Gouvernement.

Il est donc visible que l'Europe est à la veille d'une crise politique et sociale dans laquelle la France est menacée de périls d'autant plus redoutables que le parti aujourd'hui maître des affaires semble incapable d'en avoir souci ni même conscience.

Samuel le 20 de juillet, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif, en la maison du Parlement. Les membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette Chambre s'y étant rendue les bills suivants ont été sanctionnés au nom de Sa Majesté, par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, savoir :

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction du lac Champlain et du St. Laurent.

Acte pour placer le "Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental," sous le contrôle du Commissaire de l'Agriculture et des travaux publics.

Acte pour pourvoir à l'abolition des cours de Magistrat de District.

Acte pour refondre et amender les lois pour assurer aux femmes et aux enfants, les profits des assurances sur la vie des maris et des pères de famille.

Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de Ville.

Acte pour amender l'article 1669 du code civil.

Acte pour amender de nouveau les divers actes incorporant la cité de Québec et pour faire un nouvel emprunt

Acte pour amender l'acte concernant l'indemnité des membres de la Législature, et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative.

Acte pour amender de nouveau le code municipal de la province de Québec.

Acte pour réprimer les processions de parti.

Acte pour amender "La loi des licences de Québec de 1878," (41 Vict., chap. 3.)

Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, (32 Vict., ch. 11.)

Acte concernant la publication de certains ordres en conseil proclamations et règlements des Départements.

Acte pour amender "l'acte des mines de phosphate," (41 Vict. ch. 4.)

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du Gouvernement, durant l'année fiscale expirant le 30 de juin 1879, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets et accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur clore la première session du quatrième Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je suis heureux de la législation que vous avez faite durant cette session, et particulièrement de celle qui assure à cette province une réduction dans les dépenses générales, en vue de rétablir l'équilibre entre nos dépenses et nos revenus.

Par vos délibérations importantes vous avez prouvé le prix que vous attachez aux bienfaits du système constitutionnel qui nous régit, système qui donne au peuple de cette Province le droit inaliénable d'être consulté sur toutes les matières qui se rattachent à ses intérêts.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides et je verrai à ce qu'ils soient agement employés pour le plus grand avantage du peuple de cette Province.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous prie d'accepter les souhaits que je forme pour vous et pour la prospérité générale de cette Province; prospérité qui ne peut être assurée que par le respect de tous pour l'autorité et par le maintien de l'ordre et de la paix dont vous êtes les premiers gardiens.

Alors l'honorable Orateur de cette Chambre dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative;

C'est la volonté et le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé à mardi, le vingt-septième jour d'août prochain, pour être loi tenu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à mardi, le vingt-septième jour d'août.

— Le Canada doit entrer effectivement dans l'Union postale aujourd'hui 1er d'août. Nous jouirons alors des avantages

d'un prix uniforme pour les pays entrés dans l'union postale. Les lettres du Canada destinées aux pays d'Europe paieront un droit de timbre de cinq centins, et celles destinées aux pays les plus éloignés comme l'Inde, ne paieront que dix centins.

— Les dépêches de Washington disent que le remarquable accroissement de la colonisation des terres publiques porte beaucoup de gens résolus à penser que l'émigration de l'excédant de population des villes encombrées de l'Est dans les domaines publics de l'Ouest offre le véritable remède aux temps difficiles.

Il résulte de statistiques fournies par le général Williamson commissaire au Land Office, que pendant l'année finie le 30 juin 1878 il a été vendu près de 4 millions d'acres de terre de plus que l'année précédente dans le Minnesota, le Nebraska, le Kansas et le Dakota. Le général ajoute qu'une grande quantité de ces terres a été prise par des associations de colons, formées en beaucoup de cas d'artisans des villes. Les achats de terres publiques ont aussi été très-considérables dans l'Arkansas.

En ce qui concerne le Texas, sa population a augmenté, assure-t-on, dans des proportions tout-à-fait sans précédent, mais comme les terres publiques du Texas appartiennent à l'Etat, le gouvernement général n'est pas en mesure de connaître avec exactitude la quantité qui en a été vendue.

Pendant la dernière année fiscale, il a été vendu dans l'Arkansas 1,356,471 acres de terre, au lieu de 710,700 l'année précédente; dans le Dakota, 1,461,801 au lieu de 218,578; dans le Kansas, 1,057,000 au lieu de 710,000, et dans le Minnesota 1,041,203 au lieu de 279,847.

L'accroissement le plus considérable a porté sur les terres requises, conformément à la loi du Homestead, leur superficie s'étant élevée à 2,882,684 acres, contre 910,399 l'année d'avant. Dans le Dakota, il a acquis de cette façon 123,869 acres en 1878, soit une augmentation de 400 0/0. Dans le Minnesota, l'augmentation a été du triple 564,506 acres contre 183,880. Dans le Nebraska et le Kansas, les opérations du Homestead ont plus que doublé.

Il a été disposé cette dernière année 570,000 acres de terre au lieu de 69,000 l'année précédente, en vertu de l'acte Timber Culture, qui obligent les colons qui reçoivent la terre d'en affecter une partie à l'arboriculture.—Il a été acquis en vertu de cet acte 385,000 acres dans le Minnesota au lieu de 76,000; dans le Nebraska 174,000 au lieu de 88,000, dans le Kansas 693,786 au lieu de 838,020.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Telle est l'épigramme inscrite en tête d'un volume intitulé : "Le Saguenay," ayant pour auteur le Révd. M. F. Pilote. Cette épigramme devrait être le mot d'ordre de tous ceux qui désirent s'occuper de cette question si importante de la colonisation qui aujourd'hui est devenue un besoin réel pour notre population canadienne. Depuis nombre d'années l'on s'est occupé des moyens de détourner nos jeunes compatriotes d'aller demander à nos voisins, comme le dit l'auteur de ce volume, "ce qu'en cherchant mieux, ils devraient si bien trouver dans notre pays, du pain, de l'espace et de la liberté." Jusqu'à un certain point, le succès a été satisfaisant; le clergé aidant, on a réussi à ouvrir deux grands débouchés à la colonisation: les townships de l'Est et le Saguenay. Mais il reste encore dans cette localité et ailleurs, de nombreuses terres à défricher, et il convient de porter toute notre attention d'employer toutes

nos ressources et toute notre énergie pour en opérer le défrichement.

Les travaux de l'homme seront toujours forts importants dans les champs, et tous nous devons, au moyen même de grands sacrifices, employer tous nos efforts pour les y retenir et à augmenter le nombre des travailleurs du sol; nous devons faire des vœux pour que les habitants de la campagne quittent le moins possible leur clocher, à l'ombre duquel ils conservent bien mieux leur moralité et leur bien-être matériel. Sans contredit, plus on rencontrera de travailleurs à la campagne, plus la production deviendra abondante, et par conséquent chaque émigration vers les villes sera une étape vers la décadence de l'agriculture.

Nous sommes heureux de voir en général la presse canadienne s'emparer de cette importante question. Pour aujourd'hui nous nous faisons un devoir d'offrir à la sérieuse considération de nos lecteurs le remarquable écrit suivant que nous empruntons au *Nouveau-Monde*. Nous concourons pleinement dans les vues de M. Pécrivain de ce journal, et nous voudrions les voir partager par la majorité de nos lecteurs.

Voici ce que nous lisons dans le *Nouveau-Monde*, publié à Montréal :

"Le but de la société de colonisation de Montréal est d'engager l'opinion publique en faveur de la colonisation, d'engager le Gouvernement à accorder le plus d'argent possible pour en favoriser le développement et encourager ceux qui veulent s'y livrer, et, au moyen de fonds qu'elle acquerra par souscriptions et par dons, de venir elle-même en aide aux nouveaux colons les plus nécessiteux, pour leur permettre de vivre en attendant les premières récoltes.

"Il devrait exister des sociétés de ce genre dans presque toutes les paroisses de la province. Le bien qu'elles feraient, serait incalculable. Au moyen d'une légère souscription annuelle de leurs membres, ainsi que de contributions volontaires, qui pourraient prendre la forme de collectes une ou deux fois par an, et des recettes de soirées, ou de parties de plaisir, ou de bazars, etc., organisés dans ce but, ces sociétés obtiendraient facilement dans chaque paroisse un fonds de secours qu'on utiliserait ensuite pour empêcher des familles indigentes d'aller s'étioler et augmenter la misère dans nos villes, ou accroître le nombre des Canadiens expatriés à l'étranger, en les aidant à aller s'établir plutôt sur des terres neuves. Ce serait à accomplir un acte à la fois éminemment patriotique et religieux; car on garderait notre population au pays, on augmenterait la richesse nationale, et on sauverait en même temps des milliers de compatriotes du danger d'aller perdre leur foi et tomber dans l'indifférentisme au milieu d'un peuple étranger, où ils seraient isolés et exposés à la contagion d'une foule d'exemples pernicieux; sans compter qu'on en retirerait beaucoup de la misère.

Nous souscrivons pour les pauvres de toutes les parties de l'univers; nous pouvons donc souscrire aussi, nous devrions souscrire avant tout pour les pauvres de notre pays, pour nos propres compatriotes. Pourquoi n'y aurait-il pas dans chaque paroisse une caisse destinée aux contributions volontaires en faveur de la colonisation, c'est-à-dire, du soulagement des pauvres, de la protection de la foi de nos frères menacés des mille dangers de l'expatriation aux Etats-Unis, de la conservation de nos forces nationales? L'argent ainsi recueilli pourrait être confié à garde à un comité d'hommes choisis et zélés ayant à leur tête le pasteur de la paroisse.

"L'important est de généraliser les souscriptions. Il y a à peu près douze cents mille âmes en cette province. Supposons

que la moitié, six cents mille personnes, donnent en moyenne dix centins chacune par année, cela ferait la jolie somme de soixante mille piastres. Avec ces soixante mille piastres, on peut mettre quatre cents familles indigentes, mais courageuses, en état de vivre sur des terres neuves. Quatre cents familles représentent au moins deux mille âmes. En cinq ans elles défricheraient au moins huit mille acres, ce qui représenterait à peu près un quart de million d'augmentation de la richesse nationale, d'une richesse durable, permanente, impérissable, et qui ne ferait que se multiplier rapidement en valeur.

« L'existence de pareilles sociétés aurait encore un autre bon résultat : elles contribueraient à raviver au sein de notre population le sentiment du patriotisme et ce salubre esprit public qui fait mieux comprendre la solidarité des habitants d'un même pays les uns envers les autres, et l'intérêt commun par lequel ils sont liés entre eux.

« Il est une chose certaine, c'est que si nous ne tentons pas des efforts énergiques et persévérants pour nous entraider, nous emparer du sol, exploiter les richesses du pays et retenir nos compatriotes au Canada, nous tournons aveuglément le dos au bel avenir national que la Providence nous réservait et marchons à grands pas vers les changements politiques dans lesquels nous aurons plus à perdre qu'à gagner. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir cela ; il suffit d'examiner froidement ce qui se passe sous nos yeux et de savoir un peu lire dans l'avenir à l'aide de la lumière de l'expérience acquise.

Le clergé, qui a toujours été le premier à encourager la colonisation, ainsi qu'à soulager la misère des pauvres et à travailler à retenir les Canadiens dans leur pays, approuvera de tout cœur, nous en sommes sûr, le mouvement à la fois patriotique et charitable qui s'organise en ce moment. Il peut faire beaucoup, c'est même lui qui peut faire le plus pour en assurer le plein succès, car il sait mieux que n'importe qui entraîner la masse avec lui, de quelque entreprise qu'il s'agisse. Et avec la masse du peuple en faveur d'une entreprise semblable, les moyens pour la mener à bonne fin ne sauraient manquer.

« Nos gouvernants, surtout nos gouvernants de Québec, ont, il nous semble, un devoir bien clair de tracé dans les circonstances actuelles : c'est de s'autoriser de l'existence reconnue d'un besoin public pour faire une dépense extraordinaire d'argent en faveur de la colonisation, tout en soulageant de nombreuses misères, faut-il pour cela recourir à un emprunt spécial. Il peut être assuré que la législature approuverait ensuite une dépense faite, sans autorisation préalable, pour un tel but et dans de pareilles circonstances ; car il n'y a pas à différer, le besoin est grand et pressant.

« Il faudra en venir en ce pays comme aux États-Unis au système d'octroi gratuit de terres neuves, non pas, bien entendu, à tous les solliciteurs indistinctement, mais aux colons de bonne foi qui veulent s'y établir eux-mêmes, y demeurer et y défricher.

« On dit généralement : « Le Gouvernement fait déjà assez pour les colons ; il lui en coûte déjà assez cher pour faire arpenter les terres, ouvrir des chemins, entretenir des agents, etc., etc., sans qu'il surcharge encore davantage de taxes la masse des contribuables pour en venir à donner des terres pour rien à ceux qui veulent défricher. Le colon doit reconnaître tout ce qu'on fait pour lui et payer volontiers le faible prix qu'on lui demande en retour de tout cela pour son fonds de terre. »

« Il est vrai que trente, quarante ou soixante piastres pour cent acres de terre, c'est peu en soi ; mais pour un pauvre homme, souvent chargé d'une famille de plusieurs enfants, et

n'ayant guère pour toute richesse que sa hache et son courage, cette somme est relativement un lourd fardeau de plus. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que si le Gouvernement fait beaucoup pour le colon par l'arpentage des terres, l'ouverture des chemins principaux, l'entretien d'agences, etc., le colon fait encore plus pour le Gouvernement, en défrichant des terres neuves et en assurant, par son travail ardu et courageux, une augmentation permanente de la richesse publique et par conséquent des revenus futurs du pays. Or, le travail du colon est dur, et ce ne sont pas toutes les personnes qui se font une idée exacte des souffrances morales et physiques qu'il lui faut braver, — ennuis, fatigues, privations de toutes sortes. Si l'on connaissait mieux et le mérite du colon et les avantages que le pays doit retirer plus tard des fruits de son travail, on ferait encore plus pour lui faciliter sa tâche aussi ardue que méritoire. Que le Gouvernement épargne plutôt sur d'autres choses et qu'il dépense davantage pour la colonisation, ce sera de saine et patriotique politique.

« Mais même en faisant tout ce qu'il pourrait rigoureusement, nous pensons que le Gouvernement ne ferait pas encore assez pour la colonisation avec les revenus actuels de la province. C'est pourquoi il est bon de rechercher les moyens de lui créer de nouvelles ressources pour cette fin. Nous croyons qu'une loterie nationale permanente, dont il aurait la direction ainsi que les profits, répondrait parfaitement au but en question. Plusieurs états de la république américaine retirent de jolis revenus de semblables loteries, entre autres la Louisiane. L'Italie fait aussi la même chose et s'en trouve bien. Ici on pourrait créer un fonds spécial de colonisation avec les bénéfices ainsi réalisés chaque année. Et nous ne doutons nullement qu'une loterie organisée pour une pareille fin surtout, n'eût un plein succès.

« Par exemple, le Gouvernement pourrait donner un grand prix de vingt-cinq mille piastres ; puis, cinq de dix mille piastres ; cinquante de mille piastres ; cinq cent de cent ; mille de cinquante ; en tout, disons, deux cent vingt-cinq mille piastres. Et il vend sept cent soixante-quinze mille billets à une piastre chacun. En supposant que l'administration de la chose coûtât cinquante mille piastres, il lui resterait cinq cent mille piastres de profit. Avec un demi million ou à peu près par année, que de progrès on ferait faire à la colonisation en cette province, que de familles on retirerait de la misère, enfin, que de force l'on retiendrait au pays !

« Le mode de tirage des billets, pour inspirer plus de confiance au public et garantir plus d'impartialité, pourrait être découlé et surveillé par des juges choisis et recommandables par leur intégrité et leur honorabilité, au nombre desquels des membres du clergé consentiraient sans doute de se laisser porter.

« L'idée doit valoir au moins la peine qu'on s'en occupe, qu'on la discute et qu'on en essaie la réalisation. On a souvent essayé des projets qui n'étaient pas plus pratiques que celui-ci. »

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DES PRAIRIES. (Suite.)

Conservation du foin.—Depuis quelques années, on a adopté en Canada une excellente méthode de conserver le foin. Cette méthode, très-peu dispendieuse, non-seulement conserve toutes les qualités du fourrage, mais encore le rend plus succulent et

plus estimé des animaux. Ce mode de conservation, venu d'Angleterre, consiste à saler le foin.

On met le foin par lit, plus ou moins épais, sur chacun desquels on saupoudre une mince couche de sel ordinaire. La proportion employée ne doit pas dépasser guère 1 livre et $\frac{1}{2}$ par 100 livres de foin, soit 10 à 20 livres de sel par 100 bottes de foin. Alors le foin amoncelé fermenta un peu et laisse échapper des vapeurs qui dissolvent le sel, et celui-ci se trouve ainsi reparti très-régulièrement dans toute la masse.

Le sel, dans cette circonstance, a une propriété spéciale qui est d'un grand avantage, c'est un réfrigérant; il modère donc la chaleur produite par la fermentation et l'arrête même tout-à-fait avant que la moisissure se produise. Cette méthode donne même le moyen d'entrer le foin humide, lorsque les pluies continues ne peuvent nous permettre de la dessécher convenablement.

On pourrait aussi adopter la même méthode pour les foins sales, versés, et pour ceux des prairies marécageuses, seulement il faut augmenter la dose de sel. Ici il faut deux livres de sel par 100 livres de foin, ou 30 par 100 bottes. Mais préalablement il faudra débarrasser ces fourrages de la poussière qui les recouvre en les battant suivant les moyens ordinaires.

Règle générale, la proportion du sel doit être d'autant plus grande que le foin est de plus mauvaise qualité.

Le foin entré, mis en tas diminue toujours de poids. Ainsi un mois après la rentrée, 100 livres en a perdu 5, et ne pèse plus que 95 livres. Après le premier hiver on n'en aura plus que 90 livres, et à la fin de l'été on n'en aura plus que 80 livres. Passé ce temps la diminution est plus sensible.

En rapprochant ces chiffres des prix ordinaires accordés aux fourrages pendant les différentes saisons de l'année, on pourra facilement voir à quel époque il est plus avantageux de vendre ces fourrages. Si, par exemple, le foin vaut huit piastres le 100 bottes après la récolte et qu'il vaut neuf piastres un mois après, ou douze piastres au printemps suivant, il sera certainement plus avantageux de le vendre un mois après la récolte, et encore plus au printemps.

Il n'est pas nécessaire de bottelet le foin: on considère même cette opération très-mauvaise, car elle en retarde inutilement la rentrée. Le foin bottelé ne se tasse jamais aussi complètement que le foin non-bottelé; de sorte que si le foin a été rentré humide, l'air qui se trouve entre chaque botte agit sur les parties environnantes et amène la moisissure. Avec du foin non bottelé, on peut tasser suffisamment pour chasser l'air qu'il y a à l'intérieur, et sans l'air on sait qu'il n'y a pas de fermentation possible. Dans cet état, si l'on rencontre du foin moisi, ce n'est que dans les endroits où le tassage n'a pas été suffisant, par exemple dans les angles des bâtiments.

Il arrive quelquefois aussi que l'on trouve du foin moisi sur la partie supérieure du monceau; mais cette moisissure ne dépend pas du défaut de tassement. Elle est produite par les vapeurs qui sont sorties de la masse, et qui rencontrant un air froid extérieur se sont condensées et sont tombées en eau sur la partie supérieure du foin qu'elles ont détérioré. On éviterait cette perte en recouvrant le foin d'une couche de paille, laquelle recouvrirait la vapeur condensée et mettrait le foin à l'abri de la moisissure. On ôte cette paille, lorsque la fermentation a cessé et on la fait servir comme la litière. Pour la même raison les bâtiments où le foin se conserve le mieux sont ceux qui sont recou-

verts de paille.

On peut encore faire servir le haut des écuries, des étables et des bergeries comme fenil, mais à la condition que ces logements possèdent un fort plafond bien embouté, qu'il n'y ait aucun ouverture qui communique du fenil aux animaux, et que le foin ne mise pas au renouvellement de l'air dont les bestiaux ont un absolu besoin.

La meilleure manière de conserver le foin, c'est de le mettre en meules; lorsqu'elles sont bien faites l'intempérie des saisons ne peut détériorer le fourrage, car il reste souple, odorant, succulent et convenablement coloré; à la fin même de l'hiver le foin mis en meules conserve encore cette couleur verte toujours appréciée par les acheteurs, sur nos marchés.

La conservation du fourrage en meules a encore un autre grand avantage: c'est d'épargner les frais de construction de bâtiments spacieux.

Dans la culture ordinaire on possède une certaine expérience dans la construction des meules de foin, car on est alors forcé d'y recourir souvent lorsque les bâtiments ne sont pas suffisants pour contenir toute la récolte fourragère; il serait à désirer que ce mode fut plus répandu qu'il ne l'est généralement.

Le mélange de la paille sèche avec le foin est excellent, car la paille dans ce cas agit comme desséchant; elle enlève au foin toute son humidité surabondante, et la paille se bonifie elle-même en empruntant au fourrage une odeur et un goût très-estimés. La meilleure paille à employer pour opérer ce mélange est la paille d'orge ou d'avoine, car ces pailles sont recherchées par le bétail, puis elles absorbent mieux l'humidité du foin.

Si ce mode de conservation du foin est employé, on entasse le fourrage par couches alternatives commençant par la paille et finissant par la paille.

Un autre avantage que l'on obtient par cette méthode, c'est qu'elle nous permet de rentrer le foin plus humide; en effet, on y est obligé afin que la paille se bonifie en absorbant cette humidité.

Ce mode n'est pas cependant sans inconvénient. Ainsi il exige des bâtiments très-spacieux, que tous les cultivateurs n'ont pas le moyen de construire.

Le foin est un produit très-encombrant dans son état ordinaire, même lorsqu'il est convenablement entassé; mille livres de foin n'occupent pas moins de 240 pieds cubes.

De plus, sous le tassement ordinaire que le foin subit dans les fenils, et même dans les meules, il se conserve mal, car il vieillit trop vite. L'air qui circule toujours un peu dans la masse, malgré le tassement, enlève à chaque instant une partie de ses qualités, si bien qu'à la fin de la seconde année le foin a perdu toutes ses principales qualités. Les animaux même le refusent, et si, poussés par la faim, ils en mangent, cette nourriture leur est peu profitable, le fait est évident, principalement en ce qui concerne les vaches laitières.

L'expérience a démontré que plus le tassement du foin est considérable et régulier, mieux il conserve ses qualités et sa faculté nutritive. Dans cet état, il n'y a pas de renouvellement d'air et, comme nous l'avons déjà dit, où l'air ne se renouvelle pas il ne peut y avoir de déperdition. Ce n'est pas le temps qui vieillit le foin, mais l'action plus ou moins active de l'air sur la masse du foin; c'est de cet air qu'il faut préserver le fourrage, si l'on veut l'empêcher de vieillir.

Heureusement cette condition nécessaire à la conservation du fourrage s'accorde aussi avec la condition économique qui nous engage à tasser la plus grande quantité de foin possible dans un petit espace et à favoriser le chargement complet des voitures, lorsque le foin doit être transporté à de longues distances.

Tous ces bons résultats sont obtenus par la compression, travail qui donne au foin la densité du bois, réduit de 5/6 son volume primitif et permet de le laisser dans le même espace six fois plus de foin.

Le pressage du foin est devenu aujourd'hui d'une nécessité absolue pour la vente qui se fait au loin, et il devrait en être ainsi pour sa conservation, comme nous l'avons observé il n'y a pas encore longtemps. Le pressage du foin a donc une place avantageuse dans la pratique agricole, et le temps n'est peut-être pas éloigné où l'on verra dans chaque ferme une presse à foin, comme l'on voit partout un moulin à battre. Il y a de ces presses à foin qui possèdent une force de compression tellement grande que 800 livres de foin sont réduites à n'occuper qu'un volume de 27 pieds cubes.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

En terminant cette causerie sur la culture des prairies, nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant les conclusions générales sur la culture des prairies, que nous empruntons au volume intitulé "Prairies artificielles; des causes de diminution de leurs produits, par M. J. Isidore Pierre, ayant pour épigraphe "Un champ est comme une armoire, on n'en peut retirer ce qui n'y a pas été mis."

10. L'analyse chimique des plantes qui, comme le trèfle, le sainfoin et la luzerne, forment la base actuelle de nos meilleures prairies artificielles, nous apprend que, parmi les éléments constitutifs de ces plantes, il en est de forts importants, comme les matières azotées, que le sol peut seul fournir en proportions suffisantes pour assurer leur bonne venue; qu'il en est même dont le sol fournit à peu près exclusivement la totalité, comme c'est notamment le cas pour les phosphates.

20. Il en résulte que les couches profondes du sol, où vivent les racines de ces plantes, tendent à s'appauvrir, et cela d'autant plus vite et plus énergiquement que les récoltes fourragères sont plus fréquentes et plus abondantes.

40. Que si, après la culture du trèfle, de la luzerne ou du sainfoin, la terre paraît améliorée et fertilisée, cette amélioration n'a réellement lieu que pour la couche supérieure, et qu'elle se réalise aux dépens de la richesse des couches plus profondes; par les débris et racines des récoltes de fourrages que la terre a portés.

40. Que l'entretien de la fertilité de ces couches profondes ne pouvant se réaliser que par une sorte d'infiltration des principes fertilisants de la couche supérieure, si les récoltes produites par cette couche deviennent plus abondantes sans que la masse des engrais employés suive la même proportion, il peut arriver qu'après s'être maintenue pendant assez longtemps productives de fourrages au moyen de vieux fonds de richesse naturelle de ces couches inférieures, une terre devienne moins propre à continuer sa production de plantes fourragères avec la même énergie, bien que les récoltes ordinaires de céréales n'en aient subi aucune diminution ou aient pu devenir plus productives.

Si les couches inférieures donnent dans un temps déterminé, plus qu'elles ne reçoivent, elles doivent nécessairement s'appauvrir et devenir moins productives.

50. Parmi les conditions peu favorables à la bonne venue des plantes fourragères vivaces, nous pouvons encore signaler l'habitude trop généralement répandue dans certains endroits de confier les graines de ces plantes à des terres épuisées par plusieurs céréales consécutives et de faire pâturer en automne les prairies artificielles l'année même de leur semis.

60. La substitution complète de nouveaux fourrages à ceux actuellement en usage ne nous paraît pas susceptible de remédier à ce déficit d'une manière avantageuse et durable.

70. L'introduction de nouveaux amendements minéraux peut dans certains cas, améliorer la production des prairies artificielles, mais on peut dire, d'une manière générale, que l'emploi de ces amendements ne saurait apporter d'améliorations bien importantes là où les céréales viennent bien, et où les prairies artificielles dont il s'agit avaient jusqu'à ce jour, prospéré d'une manière satisfaisante.

80. Dans tous les cas, si les chaulages pouvaient offrir quelques avantages, ils ne devraient toujours être entrepris qu'avec prudence.

90. Le drainage, en ameublissant le sol, peut le rendre apte à produire des plantes fourragères qu'il ne pouvait produire auparavant; il peut, dans certains cas, permettre la culture de la luzerne là où le trèfle seul avait pu jusqu'alors réussir; mais il serait à peu près sans effet bien marqué pour restituer à d'anciennes luzernières leur fécondité primitive.

Le drainage peut contribuer puissamment à accroître la production fourragère dans les sols trop frais où elle avait toujours été languissante; mais ses effets seraient peu énergiques sur des terrains où jusqu'à présent le trèfle, le sainfoin et surtout la luzerne prospéraient avec succès.

100. Il est permis d'espérer de bons résultats de labours dont la profondeur serait successivement augmentée, mais à la condition de fumer beaucoup plus copieusement qu' auparavant.

110. Deux objections peuvent être faites à ces copieuses fumures, les plus grandes chances de verse des céréales et l'accroissement de la dépense.

On peut répondre à la dernière de ces objections qu'en variant davantage les cultures, qu'en multipliant davantage celles qui supportent le plus facilement et paient le plus largement ces fortes fumures, il sera permis ainsi d'enrichir le sol plus économiquement, c'est-à-dire avec un moindre excédant réel de dépenses.

On peut répondre à la première objection qu'en faisant précéder les céréales, dans les champs si fortement fumés, par des plantes sarclées qui ne craignent pas la verse et permettent en même temps de laisser après elles le sol propre et net, les chances de verse des céréales seront considérablement diminuées, sans que le produit de ces récoltes cesse d'être convenablement rémunérateur dans les temps ordinaires.

120. Ne demandons plus au sol des produits hors de proportion avec les avances que nous lui avons faites.

130. Mettons toute notre sollicitude à conserver dans nos prairies artificielles le trèfle, le sainfoin et la luzerne, ces précieuses conquêtes de nos pères qui feront encore la fortune de nos enfants, si nous les traitons assez généreusement.

140. Veillons mieux au choix de nos graines, car de la graine incomplètement développée ou altérée on ne peut en attendre que des produits dégénérés.

150. Puisque les racines du trèfle pénètrent moins profondément que celles du sainfoin, et que la première plante occupe le sol moins longtemps que la seconde ;

Puisque les racines du sainfoin lui-même, par la profondeur à laquelle elles pénètrent, par le temps pendant lequel elles occupent le sol, par les produits qu'elles donnent pendant toute la durée de la prairie artificielle, épuisent moins les couches profondes que celles de la luzerne.

En un mot, puisque chacune de ces plantes, dans des conditions normales, a sa région spéciale au-dessous de laquelle elle descend rarement, il doit en résulter, pour chacune d'elles, un pouvoir épuisant spécial qui rend leur alternance plus rationnelle et plus avantageuse que leur succession trop souvent répétée dans le même sol.

Ainsi telle terre qui aura produit de la luzerne exigera, pour reproduire avec avantage cette même plante, un laps de temps plus ou moins long, pendant lequel elle pourra donner de bonnes récoltes de trèfle et même de sainfoin.

Alternance et variété rationnelles dans la nature des récoltes, restitutions généreuses des principes fertilisants, tels nous paraissent être les principes qui doivent servir de guides pour obtenir d'abondants produits dans le présent, sans compromettre les ressources de l'avenir.

Le salage des foin.

Certains cultivateurs ont recours au salage des fourrages qui ont été exposés à la pluie pendant plusieurs jours, ne pouvant les soustraire autrement à la pourriture. Les uns les saupoudrent de sel dénaturé très-finement pulvérisé. D'autres font fondre le sel, et aspergent chaque couche de foin avec l'eau de sel.

Quant aux proportions de sel à employer dans ce cas, il est évident qu'elle doit varier suivant le degré d'humidité du fourrage, suivant qu'il est plus ou moins avarié ou menacé d'avarie. La proportion moyenne, d'après l'expérience de certains agriculteurs est de 1 livre par 150 livres de fourrage sec ou par 750 livres de fourrage mouillé.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des cultivateurs sur l'urgence de recourir à ces méthodes au moment où d'énormes récoltes fourragères sont exposées à pourrir complètement et à ne pouvoir être utilisées qu'à l'état de fumier vert.

Les fumiers découverts.

Les fumiers sont le plus souvent laissés exposés à ciel ouvert à toutes les intempéries du climat. Le soleil les dessèche, les pluies entraînent les parties les plus fertilisantes ; il arrive souvent qu'il ne reste plus au cultivateur, pour fumer ses terres, qu'un engrais sans force et sans aucune puissance végétative.

Cependant les avis, jusqu'à ce jour, n'ont pas manqué ; des preuves matérielles ont même été fournies ; en voici une de plus :

Dans une ferme, en Ecosse, Lord Kismaird a fait des expériences comparatives entre un fumier abrité et un autre qui avait été laissé sans abri ; il en est résulté que le fumier conservé à couvert a donné, en poids, un quart de plus de pommes de terre que celui qui avait été abandonné sans abri.

Il faut donc déposer les fumiers dans des fosses, et les recouvrir d'une toile ou d'un abri quelconque.

Concours littéraire.

L'Institut canadien de Québec désire rappeler au public que

le délai fixé pour recevoir les travaux des personnes qui se proposent de prendre part au deuxième concours littéraire de cette institution expire le premier septembre prochain.

Comme les événements politiques des quatre derniers mois ont pu détourner l'attention de ce concours, l'Institut canadien de Québec est prêt à prolonger ce délai si la demande lui en est faite.

Pour l'information des concurrents, nous croyons devoir reproduire ici le règlement de l'Institut concernant ce concours.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

L'Institut canadien, à raison de diverses représentations qui lui ont été faites et qui lui ont paru bien fondées, a cru devoir modifier les règlements qu'il avait adoptés le 14 septembre dernier, concernant le concours d'éloquence française qui a été annoncé.

Le règlement suivant devra donc être considéré comme le seul ayant force au sujet du dit concours :

Règlement concernant le Concours d'éloquence française établi par l'Institut canadien de Québec.

ARTICLE I.—L'Institut Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

ART. II.—Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire-archiviste de l'Institut Canadien ; le premier, contenant son travail et une épigraphe ; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphie susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

ART. III.—Les jurés de l'ouvrage seront : l'Hon. H. G. Joly, le Dr. Hubert Larue et Siméon Lesage, écrivains ; ils décideront d'après le mérite absolu.

ART. IV.—Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut, et recevront, à la discrétion du jury, soit un seul prix de cent piastres, soit un premier prix de soixante-quinze piastres, et un deuxième prix de vingt-cinq piastres.

ART. V.—Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître concurrent, avant la proclamation du lauréat.

ART. VI.—Le sujet du concours sera : *Éloge de l'Agriculture. Ce qu'est l'art agricole en Canada. Des moyens de l'y faire progresser.*

Par ordre,

ACHILLE LARUE, Secrétaire-Archiviste.

Québec, 20 octobre 1877.

Le foin en moyettes, système Volland.

Nous avons publié il y a quelque temps le moyen employé par M. Volland, pour la mise du foin en moyette. Ce système a été employé avec succès, en France, par nombre de cultivateurs.

M. G. Vimont, vice-président de la Société d'Agriculture d'Épernay, raconte dans le bulletin de cette société d'agriculture, l'essai très-heureux qu'il a fait de ce système d'après les articles publiés par M. Volland :

Le 20 mai, j'ai mis en moyettes, derrière le fagotier, de l'herbe de mon semis d'automne. Malgré les pluies continues de cinq longues journées, du 30 au 25 de mai, mes visiteurs du 27 mai ont pu constater le parfait état de conservation. Les dérangements nuisibles que plus d'un curieux leur avait fait subir ne les avaient point trop endommagés.

Le 28 mai, j'ai mis en moyettes, par une pluie battante, du foin fauché la veille et culsant d'eau. Il s'est parfaitement et promptement séché. Une seule précaution me sembla à retenir : ne pas faire la moyette plus grosse qu'une botte de foin ordinaire. Si le sol est resté humide sous la moyette, on peut, en la soulevant par le haut, comme on prendrait une ruelle, la transporter à côté sur le terrain sec où elle sèche rapidement. S'il fait beau, avant de charger, et que le pied ait conservé quelque humidité, on peut simplement jeter à terre la moyette qui pourra être rentrée après une heure ou deux.

Choses et autres.

— Le *Nouveau Monde* dit que d'après certaines révolutions de la presse américaine, il paraîtrait que le Canada est sur le point d'être inondé de fausses pièces de monnaie américaine. La confraternité des coquins vient de produire une imitation de la pièce américaine, si bien exécutée, qu'il est impossible de la découvrir sans la peser soigneusement. Ces fausses pièces s'obtiennent pour 40 cents à des dépôts affectés à cette besogne. Des circulaires ont été envoyées à divers endroits du Canada offrant la nouvelle monnaie au prix mentionné plus haut.

— M. Narcisse Gingras, de Ste. Geneviève de Batiscan, et M. Léger Milette, d'Yamachiche, viennent de fonder en cette dernière paroisse, une manufacture de fromage, d'après un système qui mérite d'être connu.

Tous qui veulent fournir du lait à la fromagerie forment une société de société en commandite où les bénéfices seront partagés, lors de la vente du fromage, en proportion de la quantité de lait apporté par chaque sociétaire.

M. M. Gingras et Milette recevront deux centins par livre pour la fabrication du fromage et la vente sera faite par celui ou ceux que désigneront les intéressés. Soir et matin, les sociétaires envoient leur lait à la fromagerie et le lait est pesé chaque fois et la quantité marquée dans les livres du bureau et dans un livre dont est muni chaque commanditaire. On calcule qu'il faut un peu plus de neuf livres de lait pour faire une livre de fromage, et que pour faire du beurre il faut trente-six livres de lait.

L'association compte déjà bon nombre de membres à Yamachiche, et l'on assure qu'elle ne tardera pas à recruter beaucoup d'adhérents à la Rivière-du-Loup et dans les autres paroisses environnantes. — *Journal des Trois-Rivières.*

— M. le curé Labelle a trouvé une veine de phosphate dans le nord de St. Jérôme. M. Cuisset, chimiste, de Québec, qui a fait l'analyse d'échantillons pris à la surface, a trouvé cependant 71 p. 100 de phosphate de chaux.

On a trouvé aussi à St. Joseph du Lac des Deux-Montagnes, de l'argile à porcelaine ou kaolin qui d'après les analyses, deviendrait une matière excellente pour faire la porcelaine. De plus, M. le Curé a trouvé près de St. Jérôme, une mine de fer oxydulé, ou fer magnétique qui contient environ 75 p. 100 de fer.

RECETTES

Destruction de la vermine chez les volailles.

L'année dernière nous indiquions à un de nos abonnés une recette publiée dans la *Gazette des Campagnes* de Paris, pour détruire la vermine chez les volailles.

Cet abonné nous écrit : La recette que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer m'ayant merveilleusement réussi, il serait peut-être utile, au moment des fortes chaleurs, de la rappeler à vos nombreux lecteurs, dont quelqu'un pourrait en faire son profit.

Voici cette recette : Pour détruire la vermine des volailles, il n'y a qu'à y suspendre un petit flacon débouché d'huile d'aspic.

La dysenterie chez les cochons.

Cette maladie est souvent occasionnée par le manque d'air, dont on prive les cochons pendant les fortes chaleurs. Lorsque les cochons sont enfermés dans leur porcherie, il convient de les tenir nets, à la fraîcheur, et de leur donner une litière de terre sèche. On devra leur donner un peu de fourrage vert tous les jours. Pour les guérir de la dysenterie on doit leur donner une tasse à thé d'huile de lin pour les vieux cochons, et aux jeunes une cuillère à soupe; on peut répéter l'expérience le deuxième jour. Ensuite donnez leur quelques fragments d'une livre de farine sèche que vous aurez fait bouillir préalablement dans un linge pendant trois heures.

AVIS IMPORTANT POUR LES DAMEZ.

Notre attention a été appelée sur un nouvel article pour l'usage des dames dont l'invention a conféré un bienfait durable aux dames. Nous voulons parler des suspenseurs des "Queen City" pour les jupons, l'article le plus désirable et le plus bienfaisant qui ait été inventé pour le soulagement des femmes, dont un grand nombre ont souffert pendant des années un état de santé misérable, causé seulement par le poids de nombre de jupons lourds qui les écrasaient littéralement. Il était devenu absolument nécessaire de trouver quelque chose pour supporter les vêtements des femmes. Ces suspenseurs sont recommandés par nos principaux médecins à toutes les dames et aux filles. Chaque dame devrait en avoir. Ils ne se vendent pas par l'entremise d'agents. C'est une excellente occasion pour une dame de prendre cette agence, qui rapportera de jolis profits. Pour les conditions et le lieu, écrire immédiatement à la compagnie de

QUEEN CITY, 278, RUE CLARK, CINCINNATI, OHIO.

RATEAU ITHACA DE COSSITT.



Cette gravure représente le Rateau Ithaca fabriqué par G. M. Cossitt et Frère à leurs manufactures de Brockville pour la Province d'Ontario, et Montréal pour la Province de Québec.

Cet instrument en usage depuis plusieurs années, outre les premiers prix obtenus aux expositions provinciales d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, sans compter les premiers prix à de nombreuses expositions de comté, a eu dernier lieu obtenu le premier prix à la dernière exposition tenue à Québec en septembre dernier.

Les soussignés étant exclusivement occupés depuis vingt-cinq ans à la confection d'instruments d'agriculture qui ont été hautement appréciés par les acheteurs, sont en état de livrer sur les marchés des instruments qui ne le cèdent en rien tant sous le rapport de la confection que d'une longue durée. Tous les instruments vendus sont garantis pour un an et ils dureront la vie d'un homme si on accorde à ces instruments les soins ordinaires.

Le rateau Ithaca est très bien adapté au ratelage du grain ou du foin, et fait un travail valant plus que son prix coûtant, en ratelant trente arpents de chaume. Le cheval fait tout le travail ardu du dévissage, le cultivateur n'ayant qu'à soulever seulement le levier, ce qui s'opère facilement. Un enfant de douze ans peut le mettre en opération.

Plus de 20 000 de ces rateaux sont actuellement en usage. La fonte n'entre nullement dans la confection de cet instrument.

Pour circulaire et adresse s'adresser à R. J. LATIMER.

Bureau de COSSITT & FRÈRE,
81, rue McGill à Montréal.

Pour références, s'adresser à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.

A NOS
PRIÈRE ABONNÉS
DE PAYER
AU PLUS TOT.